

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190918/BC/CD

ARRETE N° ARR/2019/ST/347

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre **des travaux de création de détection de réseau pour le compte de la Métropole Européenne de Lille sur le giratoire de l'avenue de l'Europe à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A compter du 20 septembre 2019 et ce, jusqu'au 19 octobre 2019, les bas-côtés du carrefour giratoire seront réservés au chantier piéton et mobile.

ARTICLE 2 : A compter du 20 septembre 2019 et ce, jusqu'au 19 octobre 2019, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : A compter du 20 septembre 2019 et ce, jusqu'au 19 octobre 2019, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

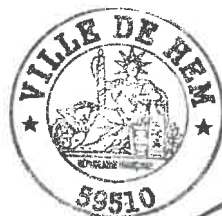
ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise GEOSAT.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Conseil Départemental du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la Sté Esterra et à la **Société GEOSAT - 205, chemin des Peupliers 59700 MARCQ EN BAROEUL**

Fait à HEM, le **20 SEP. 2019**

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**



Laurent PASTOUR